



Permis B

Qui peut passer le permis,

Pour pouvoir s'inscrire à l'examen du permis de conduire, vous devez :

- avoir au moins 17 ans
- être titulaire de l'ASSR 2 ou de l'ASR si vous êtes nés après 1988
- J D C pour les 17-25 ans
- contrôle médical pour certain handicap

Inscription :

Votre auto école peut se charger de votre demande d'inscription sur le site de l'ANTS

Cette inscription permet d'avoir un n° d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH)

Véhicules utilisés : C4 cactus boîte automatique
C3 air cross boîte manuelle

La formation

Théorique : le code de la route regroupe les règles officielles à appliquer mais aussi les bonnes pratiques de conduite et comportements entre les usagers. Il permet de connaître les règles mais surtout de les comprendre pour mieux les respecter ensuite.

La formation théorique sur des questions d'entraînement au code sera suivie en collectif à l'auto école avec un support DVD avec toujours la présence de l'enseignant.

Des cours thématiques obligatoires tels que : alcool, drogue, médicaments, la vitesse, portable, ceinture, usagers vulnérables conditions météorologiques seront traités en séance collective en présence de l'enseignant les 1ers et 3èmes jeudi du mois de 17h 30 à 19h. Il faudra penser à vous inscrire sur le panneau d'affichage. Suivant votre emploi du temps ces horaires pourront être modulables.

Pratique : une évaluation aura été faite qui déterminera le volume prévisionnel de votre formation. Minimum 20 HC sur boîte manuelle ; 13 HC sur boîte automatique.

Suivi pédagogique :

Pour l'enseignant, ce suivi se fait grâce à la fiche de suivi individuelle qui permet d'accompagner l'élève tout au long de sa formation.

Pour l'élève, ce suivi se fait par le biais du livret d'apprentissage référentiel. Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez. Ce livret qui fait référence au REMC (référentiel d'éducation pour une mobilité citoyenne) comprend 4 compétences à savoir :

1 maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

2 appréhender la route et circuler dans des conditions normales

3 circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

4 pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Chaque compétences et sous compétences seront traitée en abordant les points suivants :

- ❖ le pourquoi
- ❖ le comment
- ❖ les risques
- ❖ les influences de l'entourage
- ❖ pression exercée par la société
- ❖ auto évaluation

En fin de leçon, la fiche est remplie par l'enseignant et le livret par l'élève sous le regard de l'enseignant. A la fin de la séance il vous dira quels progrès vous avez fait et ce que vous allez apprendre la leçon suivante.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent

Les épreuves :

1) l'examen de code :

La formation se prépare en salle en présence d'un enseignant. Une fois que vous avez le niveau requis, vous vous présentez à l'examen. L'auto école aura réservé la place en ligne sur le site de la poste moyennant une redevance de 30 €. Le jour de l'examen, vous devez vous munir de votre convocation et d'une pièce d'identité valide.

QCM de 40 questions maximum 5 fautes.

Le résultat sera envoyé à l'auto école par mail. Après obtention du code vous avez un délai de 5 ans pour passer l'examen pratique. Durant ces 5 années, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

2) L'épreuve pratique :

Elle permet d'évaluer les points suivant :

- Vérifications des connaissances et des comportements pour circuler en sécurité
- Vérifications d'éléments techniques à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule
- 1 question sur les gestes de secours
- 1 arrêt de précision et une manœuvre.
- Capacité à conduire en respectant l'environnement et en adoptant un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers
- Degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet

Durée de l'épreuve 32 mn. 20 pts / 31 (sans note éliminatoire) sont nécessaires pour être reçu(e)

Résultat de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'examineur ne vous communique pas le résultat. Vous le connaîtrez 48 h après (en dehors des week-ends et jours fériés) en allant sur le site de la sécurité routière. Si le résultat est positif, vous imprimez le CEPC qui tient lieu de permis pendant 4 mois avec une pièce d'identité. Le CEPC ne permet pas de conduire à l'étranger. Si le résultat est négatif, repassez à l'auto école pour analyser votre ajournement et prévoir une base de travail pour un prochain examen.

Auto école SCAM 15 Ave Des Marronniers 19160 Neuvic
05 55 95 80 12/ 06 86 65 74 93

N° Agrément : E 16 019 000 20 ; N° SIRET : 392 703 682 000 55